

Selon les informations qui nous parviennent, une somme de 5 millions de dollars canadiens aurait été investie dans un certain programme en Côte-d'Ivoire, en Afrique francophone, là où travaillent 28 familles canadiennes. Il s'agit du complexe d'éducation télévisuelle de Côte-d'Ivoire, c'est-à-dire d'une imprimerie. Le ministre sait-il que cette imprimerie de 5 millions ne possède pas de papier pour fonctionner, et deuxièmement, que les coopérateurs n'avaient aucun patron pendant huit mois? Étant donné qu'il s'agit là d'une dépense de deniers publics, et que tous les Canadiens sont intéressés à développer les pays qui en ont besoin sans faire rire d'eux, le ministre est-il en mesure de dire aujourd'hui s'il ordonnera une enquête à ce sujet?

[Traduction]

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je m'empresse de fournir les détails de cette entreprise à mon honorable ami s'il acceptait de faire inscrire sa question au *Feuilleton*. Ce ne sont pas là le genre de détails que je peux fournir immédiatement.

* * *

L'ÉNERGIE

LA POSSIBILITÉ D'OCTROI DE CONCESSIONS À D'AUTRES ENTREPRISES POUR LA MISE EN VALEUR DES SABLES BITUMINEUX—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources énonçait-il la politique du gouvernement lors de l'interview qu'il a accordée à l'extérieur de la Chambre hier et qui s'est soldée par le reportage suivant.

M. Rondeau: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le chef de l'Opposition a la parole. J'entendrai le rappel au Règlement du député tantôt.

M. Stanfield: L'article du journal se lit ainsi:

En réponse à ceux qui soutiennent que les avantages spéciaux accordés à la Syncrude vont créer un précédent pour ce qui est des sables bitumineux, M. Macdonald a dit que les avantages fiscaux particuliers, la promesse d'un prix de vente axé sur le prix international et la promesse de ne pas fixer proportionnellement la production de Syncrude, s'appliquent uniquement au projet Syncrude.

Qui, du ministre ou du premier ministre qui aujourd'hui m'a dit autre chose, exprimait la politique gouvernementale?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Il n'a rien dit d'autre.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Si j'ai bien compris ce que le chef de l'opposition a lu, il a dit que la concession ne s'appliquait qu'au projet de Syncrude. Est-ce bien ce que le chef de l'opposition a dit?

M. Stanfield: Oui.

M. Trudeau: C'est ce que je disais. Pas plus tard qu'hier, j'ai dit que nous jugerions chaque projet selon ses mérites.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Exactement.

Questions orales

M. Trudeau: Le fait est que cela s'applique à ce projet et à aucun autre. Si d'autres projets nous sont soumis, nous les examinerons. Voilà ce que j'ai dit.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON PROPOSE L'ÉTABLISSEMENT D'UN MINISTÈRE POUR ADMINISTRER L'ACDI

M. l'Orateur: L'honorable député de Shefford invoque le Règlement.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser au très honorable premier ministre une question supplémentaire à celle de l'honorable député de Lotbinière.

M. l'Orateur: L'honorable député de Shefford pose une question supplémentaire.

M. Rondeau: Monsieur le président, je vous remercie de m'accorder la permission de poser cette question supplémentaire. Cela me dispense d'invoquer le Règlement.

Je désire poser une question au très honorable premier ministre. Étant donné les nombreuses critiques relatives à l'administration de l'ACDI en général, et étant donné que cet organisme a un budget de plus de 750 millions de dollars, le troisième en importance dans le budget fédéral, le très honorable premier ministre a-t-il l'intention de désigner un ministère comme responsable à la Chambre des sommes formidables qui sont dépensées par cet organisme, dont on ne reçoit jamais de rapport?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Il y a déjà un ministre responsable à la Chambre, monsieur le président, c'est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

* * *

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'OPPORTUNITÉ DE LA CRÉATION D'UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LA CRIMINALITÉ

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Étant donné que le nombre de crimes de toutes sortes augmente de façon alarmante et que l'incapacité du gouvernement à faire exécuter la loi démoralise la société, ainsi que la GRC et les autres forces policières chargées de l'application et du respect de la loi, le ministre envisagerait-il la possibilité de créer immédiatement une commission royale fédérale qu'il chargerait d'enquêter sur la recrudescence de la criminalité, les faiblesses du régime de mise en congé temporaire et de libération conditionnelle, en vue de découvrir les moyens d'enrayer le crime et d'améliorer le régime de libération conditionnelle? Cette commission devrait s'assurer que le régime de libération conditionnelle établi sous le gouvernement Diefenbaker n'est pas battu en brèche.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je n'ai sûrement pas l'intention de souscrire aux prémisses qui servent de préambule à la question du député. Tout ce qui se rapporte à la procédure qu'il convient d'adopter relativement à la libération conditionnelle, à la délivrance des laissez-passer, et à la réadaptation des délinquants, est constamment remis en question, et a fait